

Résolution du 13 mai 2024 de Mmes et MM Laura Mathil, Pascal Wegmüller, Eric Grand, Jean-Marie Beaud, Olivier Gros : <<Pour une diminution des nuisances relatives à la réalisation future de l'autoroute du Chablais et des échangeurs routiers de Machilly et Juvigny>>

PROJET DE RÉSOLUTION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le courant du mois de juillet 2023, le Conseil constitutionnel français, l'organe juridique suprême de la France, a approuvé le projet de la future autoroute du Chablais. Cette infrastructure est une menace pour l'environnement en général et constitue pour la commune de Jussy l'assurance d'une augmentation significative de la densité du trafic par les points de passage que constituent les douanes de Monniaz et de La Renfile. Les déposataires de la résolution souhaitent que des mesures efficaces soient prises pour éviter que le trafic, déjà important aux heures de pointe, ne continuent d'augmenter. Les déposataires rappellent que le trafic routier a des incidences sur le bruit, la sécurité et la pollution de l'air mettant en péril la qualité de vie des Jusserands dont les habitations sont situées le long des axes routiers.

Considérant :

- Le plan directeur communal (PDCCom) adopté par le Conseil d'Etat le 15 juin 2011 ;
- les objectifs de la loi H1 21 « loi pour une mobilité cohérente et équilibrée » voté par le peuple le 5 juin 2016 ;
- la loi fédérale sur la circulation routière ;
- l'axe ferroviaire principal, desservant les principaux pôles de l'agglomération du Grand Genève (Léman express) ;
- la forte augmentation du trafic de transit, sur le territoire de la commune de Jussy ;
- L'inquiétude quant à la mise en service de la future autoroute du bas Chablais et des échangeurs routiers de Machilly et de Juvigny ;
- le souci de rétablir le calme, la sécurité et privilégier le poumon vert, offrant ainsi à la population du Grand Genève, des espaces pour ses loisirs sur le territoire de Jussy ;

Le Conseil municipal

- s'oppose à l'augmentation prévisible du trafic résultant de la réalisation de l'autoroute entre Thonon et Machilly, en raison des conséquences négatives sur l'environnement, la qualité de vie et la sécurité des habitants ;

- invite l'autorité exécutive Communale à prendre des mesures concrètes pour atténuer les impacts du projet sur la commune de Jussy ;
- invite le Conseil Exécutif à ouvrir des négociations avec les autorités compétentes afin d'instaurer - dans les meilleurs délais - des restrictions de trafic aux douanes de la Renfile et de Monniaz afin de diminuer le trafic de transit motorisé sur le territoire de Jussy - sur les passages des douanes de Monniaz et de Juvigny - par restrictions de circulation :
 - les semaines, du lundi au vendredi : le matin en provenance du Chablais Français et le soir en provenance du Canton de Genève
 - les nuits : d'adapter d'éventuelles restrictions de trafic selon l'impact que cette autoroute (et des sorties précitées) aura sur notre commune.
- invite le Conseil Exécutif à mettre tout en œuvre pour que les autorités ; cantonale et voisines (communauté de commune du bas Chablais Français) privilégie le transfert modal en amont de la commune de Jussy et développe des offres de transport public en proportion des attentes ;
- invite le Conseil Exécutif à entreprendre toutes négociations avec les autorités compétentes pour que le trafic de transit motorisé soit concentré sur les axes primaires du canton (appelé pénétrante) aux frontières du canton, soit la route de Thonon via la douane d'Anières et l'autoroute blanche via la douane de Thônex-Vallard ;